

## DIVISION J

# Commerces de détail

**GRAND GROUPE 60**  
Commerces de détail des  
aliments, boissons, médicaments  
et tabac

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'aliments, de boissons, de médicaments sur ordonnance, de médicaments brevetés et de produits du tabac.

### 601 Magasins d'alimentation

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de produits d'épicerie et de spécialités alimentaires.

### 6011 Supermarchés d'alimentation

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'une gamme variée de produits d'épicerie comme les conserves, les produits embouteillés, emballés et congelés, les viandes et la volaille fraîches, les poissons, les fruits et légumes frais, les produits alimentaires préparés, les produits de boulangerie, les produits laitiers, les bonbons et les confiseries et autres produits alimentaires. Peuvent aussi être vendus: des journaux, des revues, des produits en papier, des boissons gazeuses, des produits du tabac, des produits de santé et de beauté, des articles ménagers, des fleurs, des plantes et autres produits non alimentaires.

### 6012 Épiceries (sauf supermarchés)

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'une gamme limitée de produits alimentaires comme les conserves, les produits embouteillés, emballés et congelés, les produits de boulangerie, les produits laitiers, les bonbons et les confiseries. D'autres produits alimentaires peuvent être inclus comme les viandes et la volaille fraîches, les fruits et légumes frais. Peuvent aussi être vendus: des journaux, des revues, des produits du tabac, des boissons gazeuses, la bière et le vin, des produits en papier, des produits de santé et de beauté et autres produits non alimentaires.

Cette classe comprend:

- Dépanneurs
- Épiceries

### 6013 Boulangeries et pâtisseries

Établissements dont l'activité principale est la vente directe aux consommateurs des produits de boulangerie comme le pain, les gâteaux, les tartes, les biscuits, etc. Les boulangeries et pâtisseries où l'on procède essentiellement à la revente des produits achetés et les établissements qui vendent directement aux consommateurs les produits de leur propre fabrication sont classés ici.

Cette classe ne comprend pas les grandes boulangeries qui vendent leurs produits aux établissements de détail et assurent parfois la livraison à domicile (cf. 1072) et les établissements dont l'activité principale est la vente de beignets, de pizzas et d'autres aliments à emporter du même type (cf. 9213).

### 6014 Confiseries et magasins de noix

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bonbons et de noix. D'autres types de confiseries peuvent être vendues.

### 6015 Magasins de fruits et légumes

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de fruits et légumes frais.

### 6016 Marchés de viande

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de la viande fraîche, congelée, fumée ou préparée et de la volaille.

Cette classe comprend:

- Boucheries (comm. de détail)

### 6019 Autres magasins d'alimentation spécialisés n.c.a.

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de produits alimentaires spécialisés non classés ailleurs, comme les épices, le thé et le café, les poissons et les fruits de mer, les produits diététiques et de santé et les produits laitiers.

Cette classe comprend:

- Aliments naturels (comm. de détail)
- Concentré de raisins pour la fabrication de vin (comm. de détail)
- Magasins de produits laitiers
- Poissons et fruits de mer (comm. de détail)

Elle ne comprend pas:

- Cornets de crème glacée (comm. de détail)

**602 Commerce de détail de boissons alcooliques**

**6021 Commerce de détail de boissons alcooliques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de boissons fortes (spiritueux), de bières importées et de vins pour consommation à l'extérieur du magasin.

Au Québec, ces activités relèvent d'une société d'état, soit la Société des alcools du Québec.

Cette classe comprend:

- Bières importées (comm. de détail)
- Champagne (comm. de détail)
- Cidre (comm. de détail)
- Liqueurs alcoolisées (comm. de détail)
- Sherries (comm. de détail)
- Vermouth (comm. de détail)
- Vins (comm. de détail)

**603 Commerces de détail de médicaments sur ordonnance et de médicaments brevetés**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de médicaments sur ordonnance, de médicaments brevetés, de spécialités pharmaceutiques, d'herbes médicinales, de produits de beauté et de produits de toilette.

**6031 Pharmacies (type «clinique» et conventionnel)**

Établissements dont l'activité principale est la vente au détail de médicaments brevetés et de médicaments sur ordonnance. La part relative de ces ventes doit représenter annuellement au moins 50% des ventes totales.

Cette classe comprend:

- Médicaments brevetés (50% des ventes totales sont représentées par des produits pharmaceutiques, comm. de détail)
- Médicaments sur ordonnance (50% des ventes totales sont représentées par des produits pharmaceutiques, comm. de détail)

Elle comprend comme produit secondaire:

- Produits de beauté et cosmétiques

**6032 Pharmacies (type commercial)**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de médicaments brevetés et de produits pharmaceutiques. Ces établissements sont tenus de vendre des médicaments sur ordonnance, mais généralement ceux-ci et les autres produits pharmaceutiques représentent moins de 50% des ventes totales annuelles. Ces établissements vendent également d'autres produits, comme des produits de beauté et de toilette, des produits du tabac, de la confiserie, de la papeterie, des fournitures photographiques, des cadeaux et des articles de fantaisie.

Cette classe comprend:

- Médicaments brevetés (moins de 50% des ventes totales sont représentées par des produits pharmaceutiques, comm. de détail)
- Médicaments sur ordonnance (moins de 50% des ventes totales sont représentés par des produits pharmaceutiques, comm. de détail)

Elle comprend également:

- Cadeaux et articles de fantaisie
- Produits de beauté
- Produits du tabac

**6033 Commerce de détail de médicaments brevetés et de produits de toilette**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de médicaments brevetés, de produits pharmaceutiques divers, de produits de toilette et de produits de beauté. Les herboristeries, dont l'activité principale est la préparation et la vente d'herbes médicinales, figurent à la présente rubrique. Les établissements de cette classe peuvent vendre un certain nombre de marchandises secondaires comme les produits du tabac, la confiserie, la papeterie, les cadeaux et les articles de fantaisie.

Cette classe comprend:

- Cosmétiques (comm. de détail)
- Herbes médicinales (comm. de détail)
- Médicaments brevetés (sans vente de médicaments sur ordonnance, comm. de détail)
- Produits de toilette (comm. de détail)

**604 Commerce de détail des produits du tabac et des journaux**

**6041 Commerce de détail des produits du tabac et des journaux**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tabac, de cigares, de cigarettes, d'articles de fumeurs, de journaux et de magazines. Ces établissements peuvent vendre à titre secondaire des boissons gazeuses, des bonbons ou des croustilles et dans certains cas des jouets.

Cette classe comprend:

- Articles de fumeurs (comm. de détail)
- Cigares (comm. de détail)
- Cigarettes (comm. de détail)
- Journaux (comm. de détail)
- Magazines (comm. de détail)
- Pipes (comm. de détail)
- Revues (comm. de détail)
- Tabacs (comm. de détail)

**GRAND GROUPE 61  
Commerces de détail  
des chaussures, vêtements,  
tissus et filés**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de chaussures, de vêtements et d'articles d'habillement quelle qu'en soit la matière, pour hommes, femmes, enfants et bébés. Les établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tissus à la pièce, de filés et d'articles de mercerie figurent à la présente rubrique. Ceux dont l'activité principale est le commerce de détail de bourses, de ceintures et de portefeuilles figurent à la rubrique 6594 — *Magasins de bagages et de maroquinerie.*

**611 Commerces de détail de chaussures**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bottes, de chaussures (sauf d'athlétisme), de couvre-chaussures et de pantouffles, qu'ils soient en cuir, en caoutchouc ou en toute autre matière. Les établissements dont l'activité principale est la réparation de bottes et de chaussures sont classés à la rubrique 9791 — *Cordonneries*.

**6111 Commerce de détail de chaussures pour femmes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail des chaussures pour femmes.

Cette classe comprend:

- Bottes pour femmes (comm. de détail)
- Chaussures pour femmes (comm. de détail)
- Mocassins pour femmes (comm. de détail)
- Souliers pour femmes (comm. de détail)

**6112 Commerce de détail de chaussures pour hommes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail des chaussures pour hommes et garçons.

Cette classe comprend:

- Bottes pour hommes (comm. de détail)
- Chaussures pour hommes (comm. de détail)
- Couvre-chaussures pour hommes (comm. de détail)
- Mocassins pour hommes (comm. de détail)
- Pantouffles pour hommes (comm. de détail)
- Souliers pour hommes (comm. de détail)

**6113 Commerce de détail de chaussures pour enfants**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail des chaussures pour enfants et bébés.

Cette classe comprend:

- Bottes pour enfants (comm. de détail)
- Chaussures pour enfants (comm. de détail)
- Couvre-chaussures pour enfants (comm. de détail)
- Mocassins pour enfants (comm. de détail)
- Pantouffles pour enfants (comm. de détail)
- Souliers pour enfants (comm. de détail)

**6114 Commerce de détail de chaussures pour la famille**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail des chaussures pour la famille.

Cette classe comprend:

- Bottes pour la famille (comm. de détail)
- Chaussures pour la famille (comm. de détail)
- Couvre-chaussures pour la famille (comm. de détail)
- Mocassins pour la famille (comm. de détail)
- Pantouffles pour la famille (comm. de détail)

**612 Commerce de détail de vêtements pour hommes**

**6121 Commerce de détail de vêtements pour hommes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de vêtements (sauf d'athlétisme) et d'accessoires vestimentaires pour hommes et garçons. Figurent également à la présente rubrique, les établissements dont l'activité principale est la confection sur mesure.

Cette classe comprend:

- Bonneterie pour hommes (comm. de détail)
- Chandails pour hommes (comm. de détail)
- Chapeaux et casquettes pour hommes (comm. de détail)
- Chemises pour hommes (comm. de détail)
- Complots pour hommes (comm. de détail)
- Costumes de bain pour hommes (comm. de détail)
- Gants pour hommes (comm. de détail)
- Pantalons pour hommes (comm. de détail)
- Pardessus pour hommes (comm. de détail)
- Sous-vêtements pour hommes (comm. de détail)
- Vestons pour hommes (comm. de détail)
- Vêtements divers pour hommes (comm. de détail)

Cette classe comprend aussi:

- Vêtements faits sur mesure pour hommes (ateliers de tailleur)

*Elle ne comprend pas:*

- Vêtements d'athlétisme pour hommes (cf. 6541)

**613 Commerces de détail de vêtements pour femmes**

**6131 Commerce de détail de vêtements pour femmes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de vêtements (sauf d'athlétisme) et d'accessoires pour femmes. Sont compris dans la présente rubrique, les établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tricots et lainages pour femmes, incluant le tricot à la main.

Cette classe comprend:

- Accessoires vestimentaires pour femmes (comm. de détail)
- Articles de mode pour femmes (comm. de détail)
- Costumes et ensembles pour femmes (comm. de détail)
- Gants pour femmes (comm. de détail)
- Jupes pour femmes (comm. de détail)
- Manteaux pour femmes (comm. de détail)
- Pantalons pour femmes (comm. de détail)
- Robes pour femmes (comm. de détail)
- Tenues sport pour femmes (comm. de détail)
- Tricots incluant le tricot à la main pour femmes (comm. de détail)
- Vêtements divers pour femmes (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Lingerie et bonneterie pour femmes (cf. 6132)

- Vêtements d'athlétisme pour femmes (cf. 6541)
- Vêtements faits sur mesure pour femmes (cf. 9799)

### **6132 Commerce de détail de lingerie pour femmes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de lingerie et de bonneterie pour femmes.

Cette classe comprend:

- Bonneterie pour femmes (comm. de détail)
- Corsets (comm. de détail)
- Corsage (comm. de détail)
- Lingerie (comm. de détail)
- Sous-vêtements pour femmes (comm. de détail)
- Soutiens-gorge (comm. de détail)
- Vêtements de nuit pour femmes (comm. de détail)

### **614 Autres commerces de détail de vêtements**

#### **6141 Commerce de détail de vêtements pour enfants**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de vêtements et d'accessoires pour enfants et bébés.

Cette classe comprend:

- Bas et collants pour enfants (comm. de détail)
- Chandails pour enfants (comm. de détail)
- Costumes et ensembles pour enfants (comm. de détail)
- Jupes pour enfants (comm. de détail)
- Manteaux pour enfants (comm. de détail)
- Pantalons pour enfants (comm. de détail)
- Pyjamas pour enfants (comm. de détail)
- Robes, blousons et chemisiers pour enfants (comm. de détail)
- Vêtements divers pour enfants (comm. de détail)

#### **6142 Commerce de détail de vêtements de fourrure**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de vêtements de fourrure pour femmes et pour hommes. C'est également dans ces établissements que l'on retrouve parfois un atelier de confection et de réparation.

Cette classe comprend:

- Chapeaux de fourrure (comm. de détail)
- Manteaux de fourrure (comm. de détail)
- Vestons et accessoires de fourrure (comm. de détail)
- Vêtements divers de fourrure (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Commerce des fourrures préparées et brutes (cf. 5315 et 5013)

#### **6143 Autres commerces de détail de vêtements**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de vêtements non classés ailleurs ou d'une combinaison de vêtements et d'accessoires pour hommes, femmes ou enfants, sans qu'un article domine sur les autres.

Cette classe comprend:

- Jeans (comm. de détail)
- Vêtements pour la famille (comm. de détail)
- Vêtements unisexes (comm. de détail)

### **615 Commerce de détail de tissus et de filés**

#### **6151 Commerce de détail de tissus et de filés**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tissus à la pièce ou au mètre, de filés et de marchandises connexes.

Cette classe comprend:

- Filés à tricoter (comm. de détail)
- Fils à coudre, aiguilles (comm. de détail)
- Patrons pour vêtements (comm. de détail)
- Tissus en toile, en laine, en coton ou en soie (comm. de détail)

### **GRAND GROUPE 62**

#### **Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de meubles, d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio, d'appareils stéréophoniques et d'accessoires d'ameublement pour le foyer. Les établissements ayant pour activité principale la vente de meubles, d'appareils ménagers et d'articles d'ameublement d'occasion figurent à la rubrique 6591 — *Commerce de détail de marchandises d'occasion*.

#### **621 Commerces de détail de meubles de maison**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de meubles de maison. Les établissements ayant pour activité principale la réparation et la finition de meubles sont compris dans ce groupe industriel.

#### **6211 Commerce de détail de meubles de maison (avec appareils ménagers et accessoires d'ameublement)**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de meubles de maison et qui, à titre secondaire, vendent des postes de radio et de télévision, des appareils ménagers et des accessoires d'ameublement.

Cette classe comprend:

- Appareils ménagers (avec vente de meubles de maison) (comm. de détail)
- Meubles de maison (avec vente de meubles de maison) (comm. de détail)
- Téléviseurs, radios et stéréos (avec vente de meubles de maison) (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'appareils ménagers (cf. 622)
- Les établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'articles d'ameublement (cf. 623)

**6212 Commerce de détail de meubles de maison (sans appareils ménagers, ni accessoires d'ameublement)**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de meubles de maison et qui ne vendent ni appareils ménagers, ni accessoires d'ameublement.

Cette classe comprend:

- Meubles d'extérieur (comm. de détail)
- Meubles de chambre à coucher (comm. de détail)
- Meubles de maison (comm. de détail)
- Meubles de salle à manger (comm. de détail)
- Mobilier de cuisine (comm. de détail)
- Mobilier de salon (comm. de détail)

**6213 Ateliers de réparation de meubles**

Établissements dont l'activité principale est la réparation et la finition de meubles et mobiliers antiques, le décapage, le plissage et le rembourrage de meubles. Ces établissements exploitent généralement un commerce de détail où ils ont leur atelier de réparation.

**622 Commerces de détail d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de gros et de petits appareils électro-ménagers, de postes de télévision et de radio et d'équipement de son. Sont compris, les ateliers de réparation des appareils susmentionnés.

**6221 Commerce de détail d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de postes de radio, de postes de télévision, d'appareils stéréophoniques et d'appareils ménagers.

Cette classe comprend:

- Appareils de climatisation transportables ménagers (comm. de détail)
- Appareils ménagers (comm. de détail)
- Appareils pour l'entretien de planchers et tapis ménagers (comm. de détail)
- Aspirateurs, usage domestique (comm. de détail)
- Congélateurs, usage domestique (comm. de détail)
- Cuisinières, usage domestique (comm. de détail)
- Fourneaux de cuisine, usage domestique (comm. de détail)
- Fours à micro-ondes et à convection (comm. de détail)
- Machines à coudre, usage domestique (comm. de détail)
- Machines à laver, usage domestique (comm. de détail)
- Postes de radio et de télévision (avec vente d'appareils ménagers) (comm. de détail)
- Réfrigérateurs, usage domestique (comm. de détail)
- Sécheuses à linge, usage domestique (comm. de détail)
- Séchoirs à cheveux, usage domestique (comm. de détail)

**6222 Commerce de détail de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de postes de télévision, de postes de radio et d'équipement stéréophonique. À titre d'activité secondaire, ces magasins vendent parfois des disques, des bandes magnétiques, des instruments de musique et des pièces pour postes de télévision, de radio et pour équipement stéréophonique; certains réparent aussi le matériel susmentionné.

Cette classe comprend:

- Appareils radio (récepteurs) (comm. de détail)
  - Appareils téléphoniques (comm. de détail)
  - Enregistrements magnétoscopiques (vidéo) (comm. de détail)
  - Équipement de son, composantes et pièces (comm. de détail)
  - Haut-parleurs (comm. de détail)
  - Magnétophones à ruban ou cassette (comm. de détail)
  - Ordinateurs, usage domestique (comm. de détail)
  - Sélecteurs de bande et amplificateurs (comm. de détail)
  - Tables tournantes (comm. de détail)
  - Téléviseurs, radios et stéréos (comm. de détail)
- Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*
- Appareils stéréophoniques et postes de radio pour véhicules automobiles (cf. 6392)

**6223 Ateliers de réparation d'appareils ménagers**

Établissements dont l'activité principale est la réparation et l'entretien d'appareils ménagers électriques. À titre secondaire, ces ateliers vendent parfois du matériel et des pièces. Les établissements ayant pour activité principale le commerce de détail de ces appareils et de ce matériel figurent dans l'une ou l'autre des classes précédentes de ce groupe.

**6224 Ateliers de réparation de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques**

Établissements dont l'activité principale est la réparation et l'entretien de postes de radio, de postes de télévision, de matériel stéréophonique, de magnétophones. À titre secondaire, ces ateliers vendent parfois du matériel et des pièces. Les établissements ayant pour activité principale le commerce de détail de ces appareils et de ce matériel figurent dans l'une ou l'autre des classes précédentes de ce groupe industriel.

**623 Commerces de détail d'accessoires d'ameublement**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de revêtements de sol, de tentures et d'autres articles d'ameublement.

**6231 Commerce de détail de revêtements de sol**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tapis, de moquettes et de carreaux en linoléum et en vinyle. La pose de revêtements de sol est parfois une activité secondaire des établissements de cette industrie.

Cette classe comprend:

- Carpettes et moquettes (comm. de détail)
- Couvre-planchers (comm. de détail)
- Linoléum (comm. de détail)
- Prélarts (comm. de détail)
- Sous-tapis (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Les établissements ayant pour activité principale la pose de revêtements de sol (cf. 4278)

**6232 Commerce de détail de tentures**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de tentures, de rideaux et d'articles pour rembourrage. Sont compris les magasins qui confectionnent des tentures sur mesure.

Cette classe comprend:

- Draperies (sur mesure) (comm. de détail)
- Rideaux (comm. de détail)
- Stores vénitiens (comm. de détail)
- Tapisseries (comm. de détail)
- Tentures (comm. de détail)
- Tissus de rembourrage (comm. de détail)

**6233 Commerce de détail d'appareils d'éclairage électrique**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'appareils d'éclairage électrique ménagers.

Cette classe comprend:

- Abat-jour (comm. de détail)
- Appareils d'éclairage (comm. de détail)
- Lampes (comm. de détail)

**6239 Autres commerces de détail d'accessoires d'ameublement**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'accessoires d'ameublement non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Accessoires de foyers (comm. de détail)
- Batterie de cuisine (comm. de détail)
- Coussins et oreillers (comm. de détail)
- Coutellerie (comm. de détail)
- Couvertures, draps et couvre-lits (comm. de détail)
- Cristal et verrerie (comm. de détail)
- Décorations intérieures (comm. de détail)
- Lingerie de maison et nappes (comm. de détail)
- Literie (comm. de détail)
- Matelas (comm. de détail)
- Porcelaine (comm. de détail)
- Ustensiles de cuisine (comm. de détail)
- Vaisselle (comm. de détail)

**GRAND GROUPE 63**  
**Commerces de détail de véhicules automobiles, pièces et accessoires**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de véhicules automobiles, de véhicules de loisir et de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles. Sont compris les stations-service, les ateliers de réparation de véhicules et les autres services pour les véhicules automobiles.

**631 Concessionnaires d'automobiles**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'automobiles neuves ou d'occasion ou les deux. Ces établissements peuvent vendre des camions; cependant, les établissements ayant pour activité principale la vente de camions servent d'ordinaire d'autres clients comme des entreprises de construction et de déménagement, des cultivateurs et autres, et par conséquent figurent à la rubrique 5512 — Commerce de gros de camions et d'autobus.

**6311 Concessionnaires d'automobiles (neuves)**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'automobiles neuves. Détenant d'ordinaire la concession d'un fabricant, ils sont dotés de services assurant la vente de voitures d'occasion, de pièces et d'accessoires et la réparation de véhicules automobiles; les installations de stations-service sont souvent comprises.

Cette classe comprend:

- Automobiles neuves (comm. de détail)
- Camions neufs (comm. de détail)

**6312 Concessionnaires d'automobiles d'occasion**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'automobiles et de camions d'occasion.

Cette classe comprend:

- Automobiles d'occasion (comm. de détail)
- Camions d'occasion (comm. de détail)

**632 Commerces de détail de véhicules de loisir**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de roulottes motorisées et de roulottes de voyage, de bateaux et de moteurs hors-bord, de motocyclettes et de motoneiges, et d'autres véhicules de loisir. Ces établissements pourront aussi vendre des pièces et des accessoires et réparer les véhicules qu'ils vendent.

**6321 Commerce de détail de roulettes motorisées et de roulettes de voyage**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de roulettes de voyage, de campeuses et de roulettes motorisées, neuves et d'occasion.

Cette classe comprend:

- Campeuses, véhicules récréatifs (comm. de détail)
- Remorques de voyage (comm. de détail)
- Remorques récréatives (comm. de détail)
- Remorques motorisées (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*

- Maisons mobiles (cf. 6598)

**6322 Commerce de détail de bateaux, de moteurs hors-bord et d'accessoires pour bateaux**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bateaux à moteur, de chaloupes, de canots et d'autres embarcations, de moteurs hors-bord et de fournitures pour bateaux et loisirs aquatiques, neufs ou d'occasion. L'entreposage de bateaux constitue parfois une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Bateaux (comm. de détail)
- Bateaux à voile (comm. de détail)
- Canots (comm. de détail)
- Chaloupes (comm. de détail)
- Moteurs hors-bord (comm. de détail)
- Véhicules marins (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Entreposage de bateaux (cf. 9654)

**6323 Commerce de détail de motocyclettes et de motoneiges**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de motocyclettes ou de motoneiges, ou les deux, y compris les pièces et les accessoires. Ces établissements réparent parfois les produits qu'ils vendent.

Cette classe comprend:

- Mobyettes (comm. de détail)
- Motocyclettes (comm. de détail)
- Motoneiges (comm. de détail)

**6329 Autres commerces de détail de véhicules de loisir**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de véhicules de loisir non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Buggys (comm. de détail)
- Go-karts (comm. de détail)
- Véhicules tout terrain (comm. de détail)
- Voiturettes de golf (comm. de détail)

**633 Stations-service**

**6331 Stations-service**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'essence, d'huiles et de graisses lubrifiantes. Sont compris les établissements ayant pour activité principale le graissage des véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Essence (comm. de détail)
- Graisses lubrifiantes (comm. de détail)
- Huiles (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Réparation de véhicules automobiles (cf. groupe industriel 635)

**634 Commerces de détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de fournitures pour la maison et pour l'automobile, de pneus, de batteries, de pièces et d'accessoires pour l'automobile.

**6341 Commerce de détail de fournitures pour la maison et pour l'automobile**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de pneus, de batteries, de pièces, d'accessoires et de fournitures pour l'automobile, ainsi que de fournitures pour la maison comme la quincaillerie, le matériel électrique, les articles ménagers et la peinture.

Cette classe comprend:

- Accessoires et fournitures pour l'automobile (avec vente de fournitures pour la maison, comm. de détail)
- Batteries pour l'automobile (avec vente de fournitures pour la maison, comm. de détail)
- Pièces pour l'automobile (avec vente de fournitures pour la maison, comm. de détail)
- Pneus pour l'automobile (avec vente de fournitures pour la maison, comm. de détail)

Elle comprend aussi des fournitures pour la maison:

- Articles ménagers (comm. de détail)
- Matériel électrique (comm. de détail)
- Peinture (comm. de détail)
- Quincaillerie (comm. de détail)

**6342 Commerce de détail de pneus, d'accumulateurs, de pièces et d'accessoires neufs pour l'automobile**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de pneus, de chambres à air, de batteries, de pièces et d'autres accessoires neufs ou réusinés pour l'automobile. Ces établissements fournissent aussi parfois des services d'installation, de réparation et de remplacement des pneus et font parfois la réparation d'automobiles comme activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Accumulateurs (comm. de détail)
- Chambres à air (comm. de détail)
- Pièces et accessoires divers (comm. de détail)
- Pneus (comm. de détail)

**6343 Commerce de détail de pneus, d'accumulateurs, de pièces et d'accessoires usagés pour l'automobile**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de pneus, de batteries, de pièces et d'autres accessoires usagés pour l'automobile. Ces établissements fournissent parfois des services d'installation ou de réparation mécanique comme activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Accumulateurs usagés (comm. de détail)
- Pièces et accessoires divers usagés (comm. de détail)
- Pneus usagés (comm. de détail)

### **635 Ateliers de réparation de véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la réparation générale de véhicules automobiles, les travaux de carrosserie et de peinture, le remplacement de tuyaux d'échappement, le remplacement de glaces et de pare-brise, la réparation et le remplacement de boîtes de transmission et les autres travaux spécialisés de réparation. Les établissements dont l'activité principale consiste à réparer des camions et autobus, des machines agricoles ou des machines pour la construction, l'exploitation forestière et l'extraction minière figurent respectivement à 5512 — *Commerce de gros de camions et d'autobus*; 5711 — *Commerce de gros de machines, matériel et fournitures agricoles*; et au groupe industriel 572 — *Commerces de gros de machines, matériel et fournitures pour la construction, l'exploitation forestière et l'extraction minière*.

#### **6351 Garages (réparations générales)**

Établissements dont l'activité principale est la réparation mécanique et électrique générale sur véhicules automobiles. À titre secondaire, les garages vendent parfois de l'essence et effectuent le graissage de véhicules automobiles. Les établissements ayant pour activité principale un aspect particulier des réparations de véhicules automobiles figurent aux rubriques ci-dessous.

Cette classe comprend:

- Réparation générale de véhicules automobiles.

#### **6352 Ateliers de peinture et de carrosserie**

Établissements dont l'activité principale est la réparation ou la peinture, ou les deux, de carrosserie de véhicules automobiles, d'ailes et de portes. À titre secondaire, ces établissements effectuent parfois des réparations d'ordre mécanique.

Cette classe comprend:

- Débosselage de véhicules automobiles
- Peinture de véhicules automobiles
- Réparation de carrosseries de véhicules automobiles

#### **6353 Ateliers de remplacement de silencieux**

Établissements dont l'activité principale est l'installation et la réparation de systèmes d'échappement.

Cette classe comprend:

- Silencieux (installation)
- Systèmes d'échappement (réparation et remplacement)

#### **6354 Ateliers de remplacement de glaces pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est le remplacement de pare-brise et autres glaces et de toits de vinyle de véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Pare-brise (réparation)
- Toits de vinyle de véhicules automobiles (réparation)
- Vitres de véhicules automobiles (remplacement)

#### **6355 Ateliers de réparation et de remplacement de boîtes de vitesses de véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est la réparation, l'entretien et le remplacement de boîtes de vitesses manuelles ou automatiques de véhicules automobiles.

Cette classe comprend:

- Transmissions automatiques de véhicules automobiles (réparation)
- Transmission manuelles de véhicules automobiles (réparation)

#### **6359 Autres ateliers de réparation de véhicules automobiles**

Établissements non classés ailleurs dont l'activité principale est la réparation spécialisée de véhicules automobiles. Cette classe inclut les établissements dont l'activité principale est l'alignement du train avant, le rembourrage de banc d'autos, la réparation des freins, la réparation du système électrique, la réparation de la suspension, la réparation des radiateurs et la réparation et l'installation de systèmes de climatisation.

Cette classe comprend:

- Alignement du train avant de véhicules automobiles
- Freins de véhicules automobiles (réparation)
- Radiateurs de véhicules automobiles (réparation)
- Suspension de véhicules automobiles (réparation)
- Système de climatisation de véhicules automobiles (réparation)
- Système électrique de véhicules automobiles (réparation)
- Autres réparations spécialisées de véhicules automobiles

#### **639 Autres commerces de détail pour véhicules automobiles**

Établissements dont l'activité principale est le lavage d'automobiles, la vente et l'installation de radios et de systèmes de son et d'antivol pour l'automobile et la prestation de services pour automobiles non classés ailleurs.

#### **6391 Lave-autos**

Établissements dont l'activité principale est le lavage des véhicules automobiles, qu'il s'agisse de stations automatiques ou non, y compris les services mobiles de lavage pour flottes de camions. La vente d'essence est parfois une activité secondaire des établissements de cette industrie.

Cette classe comprend:

- Lavage de véhicules automobiles

### 6392 Commerce de détail de radios pour l'automobile

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'appareils radio et stéréophoniques pour les véhicules automobiles. D'une façon générale, ces établissements effectuent l'installation et la réparation de ces radios et appareils stéréophoniques.

Cette classe comprend:

- Appareils radio (incluant C.B. ou G.R.S.) de véhicules automobiles (comm. de détail)
- Appareils stéréophoniques de véhicules automobiles (installation et réparation)
- Systèmes d'antivol de véhicules automobiles (vente et installation)
- Systèmes de son de véhicules automobiles (vente et installation)

### 6399 Autres commerces de détail pour véhicules automobiles

Établissements dont l'activité principale est la prestation de services pour véhicules automobiles non classés ailleurs. Sont inclus, les établissements dont l'activité principale est l'inspection et le diagnostic des automobiles, le cirage et le polissage des automobiles, la décoration et l'aménagement des camionnettes et fourgonnettes, le traitement de la peinture, la pose de produits antirouille ou tout autre traitement appliqué aux véhicules automobiles et qui ne sont pas classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Décorations de camionnettes et fourgonnettes
- Remorquage de véhicules automobiles
- Traitement antirouille de véhicules automobiles
- Tout autre service pour véhicules automobiles

## GRAND GROUPE 64 Commerces de détail de marchandises diverses

### 641 Commerces de détail de marchandises diverses

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'une vaste gamme de marchandises. Sont compris les grands magasins à rayons, les magasins «généralistes» de campagne, ainsi que les magasins de marchandises diverses.

### 6411 Magasins à rayons

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de marchandises diverses, dont obligatoirement les vêtements, les meubles, les appareils ménagers et les accessoires d'ameublement, et possiblement la peinture, la quincaillerie, les produits de toilette, les produits de beauté, le matériel photographique, la bijouterie, les jouets, les articles de sport et ainsi de suite; aucune gamme de marchandises ne doit représenter plus de 50% du chiffre d'affaires. Les marchandises sont normalement réparties par rayon et la comptabilité est tenue pour chaque rayon. Les rayons et les services relèvent d'une même direction. D'ordinaire, les grands magasins fournissent leurs propres services de crédit, livrent les marchandises et tiennent des stocks ouverts.

### 6412 Magasins généraux

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de marchandises diverses non réparties par rayon; les produits alimentaires prédominent, pouvant atteindre jusqu'à 60% du chiffre d'affaires, mais aucune marchandise ne doit représenter plus de 50% du chiffre d'affaires. Les autres marchandises comprennent habituellement les vêtements prêts à porter, les produits de toilette, les produits de beauté, la quincaillerie, les fournitures agricoles et les articles ménagers.

### 6413 Autres magasins de marchandises diverses

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de marchandises diverses non réparties par rayon, dont les vêtements prêts-à-porter, les produits de toilette, les produits de beauté, la quincaillerie et les articles ménagers. D'ordinaire, ces magasins ne vendent pas de produits alimentaires, ni de meubles de maison et aucune marchandise ne doit représenter plus de 50% du chiffre d'affaires. Les établissements de magasins à rayons, connus comme des comptoirs de ventes par catalogue, ainsi que les entrepôts de distribution directe aux consommateurs figurent à la présente rubrique.

## GRAND GROUPE 65 Autres commerces de détail

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de livres et de papeterie; de fleurs, de fournitures pour jardins et pelouses; de quincaillerie, de peinture, de vitre et de papier peint; d'articles de sport; d'instruments de musique et de disques; de réparation de montres et de bijoux; de matériel photographique; de jouets, d'articles de fantaisie et de souvenirs; et de marchandises qui ne sont comprises dans aucune autre rubrique.

### 651 Librairies et papeteries

### 6511 Librairies et papeteries

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de livres neufs et de papeterie.

Cette classe comprend:

- Cahiers et papier (comm. de détail)
  - Cartes de souhaits (comm. de détail)
  - Enveloppes de papier (comm. de détail)
  - Fournitures d'écoles (comm. de détail)
  - Fournitures de papier pour machines de bureau (comm. de détail)
  - Livres neufs (comm. de détail)
- Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*
- Livres usagés (cf. 6591)

## **652 Fleuristes et centres de jardinage**

**Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de fleurs et de fournitures pour jardins et pelouses.**

### **6521 Fleuristes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de fleurs coupées, de plantes en pots et autres produits similaires. La vente de graines, de bulbes, de plants de pépinière et de fournitures de jardin peut constituer une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Couronnes de fleurs fraîches (comm. de détail)
- Fleurs coupées (comm. de détail)
- Plantes en pot (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas le commerce de détail:*

- Graines, bulbes et produits semblables (cf. 6522)
- Elle ne comprend pas:*
- Pépinières et serres qui vendent leurs produits au détail (cf. groupe industriel 016)

### **6522 Centres de jardinage**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'arbres, d'arbustes, d'autres plants de pépinière et de fournitures pour jardin.

Cette classe comprend:

- Arbres et arbustes (comm. de détail)
- Conditionneurs de sol (comm. de détail)
- Fertilisants (comm. de détail)
- Fournitures pour pelouse et jardin (comm. de détail)
- Graines de semence (comm. de détail)
- Insecticides et herbicides (comm. de détail)
- Ornements de pelouse et de jardin (comm. de détail)
- Pots pour plantes (comm. de détail)
- Terre à empoter (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Aménagement paysagiste à contrat et en fournissant du matériel acheté (cf. 4219)
- Pépinières et serres qui exécutent certains travaux d'aménagement paysagiste (cf. 0163)

## **653 Commerces de détail de quincaillerie**

**Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de quincaillerie, de peinture, de vitre et de papier peint, de bois et de matériaux de construction.**

### **6531 Quincailleries**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail des principales gammes d'articles de quincaillerie comme les outils manuels et électriques, la quincaillerie de bâtiment, les attaches et les fournitures d'électricité et de plomberie. La vente d'articles ménagers, d'appareils électriques, de peinture, d'articles de sport, etc. peut constituer une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Attaches (comm. de détail)
- Cadenas (comm. de détail)
- Clés (comm. de détail)
- Clous (comm. de détail)

- Fournitures de plomberie (comm. de détail)
- Fournitures électriques (comm. de détail)
- Fournitures et accessoires de décoration (comm. de détail)
- Outils de charpentier (comm. de détail)
- Outils de mécanicien (comm. de détail)
- Outils mécaniques à main (comm. de détail)
- Quincaillerie de meuble (comm. de détail)
- Souffleurs à neige (comm. de détail)
- Tondeuses (comm. de détail)

### **6532 Commerce de détail de peinture, de vitre et de papier peint**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de peinture, de vitre (y compris les miroirs) et papier peint. La vente de cires et d'encaustiques et de cadres peut constituer une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Applicateurs à peinture (comm. de détail)
- Apprêts à peinture, scellants et sous-couches (comm. de détail)
- Colorants à peinture, siccatifs et bouche-pores (comm. de détail)
- Couteau à mastic (comm. de détail)
- Diluants et décapants pour peinture (comm. de détail)
- Émaux (comm. de détail)
- Gomme-laque (comm. de détail)
- Laques (comm. de détail)
- Mastic et plâtres à retouches (comm. de détail)
- Miroirs (comm. de détail)
- Papier peint (comm. de détail)
- Peinture à béton (comm. de détail)
- Peinture (comm. de détail)
- Solvants à peinture (comm. de détail)
- Teintures (comm. de détail)
- Vernis (comm. de détail)
- Vitre en feuille ou coupée (comm. de détail)

### **6533 Commerce de détail de bois et de matériaux de construction**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bois et de matériaux de construction. On retrouve également chez ces établissements le commerce de détail de produits de quincaillerie et de décoration comme activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Bois d'oeuvre et bois raboté (comm. de détail)
- Briques (comm. de détail)
- Ciments (comm. de détail)
- Contre-plaqués (comm. de détail)
- Dalles (comm. de détail)
- Fenêtres (comm. de détail)
- Isolants (comm. de détail)
- Matériaux de couverture (comm. de détail)
- Portes (comm. de détail)

### **654 Commerces de détail d'articles de sport et de bicyclettes**

**Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'articles de sport et de bicyclettes, y compris les pièces et les accessoires.**

**6541 Commerce de détail d'articles de sport**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'articles de sport et d'équipement de terrains de jeux et de gymnases.

Cette classe comprend:

- Balle-molle, équipement de (comm. de détail)
- Baseball, équipement de (comm. de détail)
- Camping, équipement de (*sauf tentes-roulottes*) (comm. de détail)
- Chasse, équipement de (comm. de détail)
- Exercice et conditionnement physique, équipement d' (comm. de détail)
- Football, équipement de (comm. de détail)
- Golf, équipement de (comm. de détail)
- Hockey, équipement de (comm. de détail)
- Pêche sportive, équipement de (comm. de détail)
- Piste et pelouse, équipement de (comm. de détail)
- Quilles, équipement de (comm. de détail)
- Ski, équipement de (comm. de détail)
- Soccer, équipement de (comm. de détail)
- Sports, équipement de (comm. de détail)
- Tennis, équipement de (comm. de détail)
- Terrain de jeu, équipement de (comm. de détail)
- Tir à l'arc, équipement de (comm. de détail)
- Vêtements athlétiques (incl. uniformes) (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*

- Bateaux, motocyclettes et motoneiges (cf. groupe industriel 632)
- Bicyclettes (cf. 6542)

**6542 Commerce de détail de bicyclettes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bicyclettes, y compris des pièces et accessoires. Sont compris les ateliers de réparation de bicyclettes.

Cette classe comprend:

- Accessoires pour bicyclettes (comm. de détail)
- Bicyclettes (comm. de détail)
- Chambres à air, bicyclette (comm. de détail)
- Pneus de bicyclettes (comm. de détail)
- Tricycles (comm. de détail)

**655 Commerces de détail d'instruments de musique et de disques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'instruments de musique, de partitions, de disques et de bandes magnétiques.

**6551 Commerce de détail d'instruments de musique**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'instruments, y compris le matériel électronique connexe et les partitions.

Cette classe comprend:

- Amplificateurs pour instruments de musique (comm. de détail)
- Batterie, instrument de musique (comm. de détail)
- Guitare (comm. de détail)
- Instruments à corde (comm. de détail)
- Instruments à percussion (comm. de détail)
- Instruments à vent (comm. de détail)
- Instruments de musique (comm. de détail)

- Musique en feuille (comm. de détail)
- Orgue (comm. de détail)
- Piano (comm. de détail)

**6552 Commerce de détail de disques et de bandes magnétiques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de disques pour microsillons et de bandes magnétiques (cartouches et cassettes pré-enregistrées).

Cette classe comprend:

- Disques (comm. de détail)
- Rubans et cassettes pré-enregistrées (comm. de détail)

**656 Bijouteries et ateliers de réparation de montres et de bijoux**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bijoux, y compris la réparation de montres et de bijoux.

**6561 Bijouteries**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de bijoux neufs, de montres et d'horloges. Beaucoup de ces établissements effectuent la réparation des montres, des horloges et des bijoux. Les établissements dont ces travaux de réparation constituent l'activité principale figurent à la rubrique 6562 — *Ateliers de réparation de montres et de bijoux*.

Cette classe comprend:

- Argenterie (comm. de détail)
- Bijouterie d'apparat (comm. de détail)
- Bijouterie de pierres précieuses (comm. de détail)
- Bijouterie en métal précieux (comm. de détail)
- Montres et horloges (comm. de détail)
- Vaisselle en métal précieux (comm. de détail)
- Verrerie et porcelaine (comm. de détail)

**6562 Ateliers de réparation de montres et de bijoux**

Établissements dont l'activité principale est la réparation de montres, d'horloges et de bijoux et la gravure sur bijoux. La vente de bijoux et de montres constitue souvent une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Gravure sur bijoux
- Réparation de bijouterie
- Réparation d'horloges

**657 Commerce de détail d'appareils et de fournitures photographiques**

**6571 Commerce de détail d'appareils et de fournitures photographiques**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'appareils photographiques, de pellicules et de fournitures photographiques. Le développement de pellicules, le tirage d'épreuves et l'encadrement de photographies constituent une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Caméras, pièces et accessoires (comm. de détail)
- Ciné-caméra, pièces et accessoires (comm. de détail)
- Écran de projection (comm. de détail)
- Films et plaques photographiques vierges (comm. de détail)
- Fournitures photographiques (papier, produits chimiques) (comm. de détail)
- Jumelles d'approche (comm. de détail)
- Lentilles (comm. de détail)
- Projecteurs de films et de diapositives (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Développement de pellicules et tirage d'épreuves (cf. 2821)

**658 Commerces de détail de jouets, d'articles de loisir, d'articles de fantaisie et de souvenirs**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de jouets, d'articles de loisir, de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs.

**6581 Commerce de détail de jouets et d'articles de loisir**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'articles de loisir, de jeux et de jouets.

Cette classe comprend:

- Cartes à jouer (comm. de détail)
- Casse-tête (comm. de détail)
- Jeux de table (comm. de détail)
- Macramé et fournitures (comm. de détail)
- Modèles réduits, ensembles de (comm. de détail)
- Peinture à numéros, ensembles de (comm. de détail)
- Poterie, fournitures à (comm. de détail)
- Tapis crocheté et fournitures (comm. de détail)
- Véhicules jouets (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*

- Fournitures pour artistes (cf. 6593)
- Pièces de monnaie et timbres (cf. 6597)

**6582 Commerce de détail d'objets d'art et d'artisanat, de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs**

Établissements dont l'article principale est le commerce de détail d'objets d'art et d'artisanat, de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs. Les établissements ayant pour activité principale la vente de tableaux figurent à la rubrique 6593 — *Galeries d'art et magasins de fournitures pour artistes*.

Cette classe comprend:

- Cadeaux (comm. de détail)
- Céramique artisanale (comm. de détail)
- Décorations spéciales de saisons et de fêtes (comm. de détail)
- Découpage artisanal (comm. de détail)
- Fournitures d'emballage (comm. de détail)
- Poterie et objets divers d'artisanat (comm. de détail)
- Produits de farces et attrapes (comm. de détail)
- Sculptures et objets d'art (comm. de détail)
- Souvenirs (comm. de détail)

**659 Autres commerces de détail**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de marchandises d'occasion, de lunettes, de fournitures pour artistes, de bagages et d'articles de maroquinerie, de pierres tombales, d'animaux de maison, de pièces de monnaie, de timbres, de maisons mobiles et d'autres gammes de marchandises vendues dans des magasins qui ne sont compris dans aucune autre rubrique.

**6591 Commerce de détail de marchandises d'occasion**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de marchandises d'occasion qui ne sont comprises dans aucune autre rubrique. Les prêteurs sur gages figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Antiquités (comm. de détail)
- Appareils ménagers usagés (comm. de détail)
- Bijoux usagés (comm. de détail)
- Instruments de musique usagés (comm. de détail)
- Livres usagés (comm. de détail)
- Marchandise usagée (comm. de détail)
- Meubles usagés (comm. de détail)
- Poterie usagée (comm. de détail)
- Prêts sur gages (service de)
- Verrerie et vaisselle usagées (comm. de détail)
- Vêtements usagés (comm. de détail)

**6592 Opticiens**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de lunettes, de verres, de montures, y compris les travaux de réparation.

Cette classe comprend:

- Lentilles cornéennes (comm. de détail)
- Montures (comm. de détail)
- Produits ophtalmiques (comm. de détail)
- Verres correcteurs (comm. de détail)

**6593 Galeries d'art et magasins de fournitures pour artistes**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de peintures originales et de gravures ou de fournitures pour artistes comme la peinture à l'huile, la peinture à l'eau, les pastels et les toiles. L'encadrement de tableaux peut constituer une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Canevas et pinceaux d'artiste (comm. de détail)
- Fournitures à dessin pour artiste (comm. de détail)
- Peintures à l'huile, originaux et reproduction (comm. de détail)
- Peintures, couleurs, pastels (comm. de détail)
- Tableaux (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas le commerce de détail de:*

- Articles d'artisanat (cf. 6582)
- Encadrement de tableaux (cf. 6599)

**6594 Commerce de détail de bagages et de maroquinerie**

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de valises, de malles et d'articles de maroquinerie. La vente de cadeaux et d'articles de fantaisie peut constituer une activité secondaire.

Cette classe comprend:

- Biens personnels en cuir (comm. de détail)
- Bourses et sacs à main en cuir (comm. de détail)
- Ceintures en cuir (comm. de détail)
- Malles de rangement ou de voyage (comm. de détail)
- Mallettes à documents (comm. de détail)
- Porte-monnaie en cuir (comm. de détail)
- Sacs à habit (comm. de détail)
- Valises et sacs de voyage (comm. de détail)

#### 6595 Commerce de détail de monuments funéraires et de pierres tombales

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de monuments funéraires et de pierres tombales, ainsi que la gravure et certains travaux de finition.

Cette classe comprend:

- Monuments funéraires (comm. de détail)
- Pierres tombales (comm. de détail)
- Pierres tombales (gravure sur)

#### 6596 Commerce de détail d'animaux de maison

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'animaux de maison, de leurs aliments et d'accessoires connexes.

Cette classe comprend:

- Aquariums (comm. de détail)
- Animaux de maison (comm. de détail)
- Cages (comm. de détail)
- Fournitures et équipements pour animaux de maison (comm. de détail)
- Nourriture pour animaux de maison (comm. de détail)
- Oiseaux (comm. de détail)
- Poissons d'aquariums (comm. de détail)

#### 6597 Commerce de détail de pièces de monnaie et de timbres

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de pièces de monnaie et de timbres, ainsi que du matériel pour collectionneurs.

Cette classe comprend:

- Albums pour collections de monnaie et de timbres (comm. de détail)
- Fournitures numismatiques (comm. de détail)
- Fournitures philatéliques (comm. de détail)
- Monnaie, ensembles de collection (comm. de détail)
- Monnaie et timbres (comm. de détail)
- Timbres, ensembles de collection (comm. de détail)

#### 6598 Commerce de détail de maisons mobiles

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail d'habitations mobiles neuves et d'occasion. Ces constructions sont munies de roues pour le transport.

Cette classe comprend:

- Maisons mobiles neuves ou usagées (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Remorquage de maisons mobiles (cf. 4569)
- Ventes au détail de roulotte motorisées (cf. 6321)

#### 6599 Autres commerces de détail

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail de certaines marchandises vendues dans des magasins qui ne sont compris dans aucune autre rubrique.

Cette classe comprend:

- Appareils auditifs (comm. de détail)
- Appareils orthopédiques (comm. de détail)
- Articles de piété et de religion (comm. de détail)
- Encadrements de tableaux (comm. de détail)
- Fauteuils roulants, installation et réparation (comm. de détail)
- Fournitures pour la fabrication du vin (comm. de détail)
- Piscines (comm. de détail)
- Purificateur d'eau (comm. de détail)
- Salles de montre (vente par catalogue)

### GRAND GROUPE 69 Commerces de détail hors magasin

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail hors magasin, notamment les exploitants de distributeurs automatiques et les entreprises de vente directe.

#### 691 Exploitants de distributeurs automatiques

##### 6911 Exploitants de distributeurs automatiques

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail au moyen d'appareils qui distribuent divers produits en échange de pièces de monnaie.

Cette classe comprend:

- Aliments préparés (comm. de détail)
- Breuvages par distributeur automatique (comm. de détail)
- Cigarettes par distributeur automatique (comm. de détail)
- Friandises par distributeur automatique (comm. de détail)
- Fruits par distributeur automatique (comm. de détail)
- Marchandises diverses par distributeur automatique (comm. de détail)

*Elle ne comprend pas:*

- Exploitation de jeux automatiques (cf. 9694)
- Exploitation de laverie automatiques (cf. 9723)

#### 692 Entreprises de vente directe

##### 6921 Entreprises de vente directe

Établissements dont l'activité principale est le commerce de détail, par téléphone, par porte-à-porte ou par réunion «amicale» chez le client, de divers articles comme les produits laitiers, les boissons, les produits de beauté et les ustensiles de cuisine. Les marchands travaillent normalement à la commission et chacun est considéré comme un établissement séparé. Sont comprises les maisons de vente par correspondance.

Cette classe comprend:

- Crème glacée par fourgon
- Journaux (livraison à domicile)

150 *Classification des activités  
économiques du Québec*

- Marchandises diverses (porte-à-porte)
- Marchandises diverses (vente directe)
- Nourriture et breuvages (livraison à domicile)
- Ventes par correspondance (*sauf par les grands magasins*)

*Elle ne comprend pas:*

- Services de vente par correspondance exploités par les grands magasins (cf. 6413)

## DIVISION K

# Intermédiaires financiers et assurances

### GRAND GROUPE 70 Intermédiaires financiers de dépôts

Établissements dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts, qui sont utilisés pour financer leurs activités d'intermédiaires financiers, et parmi lesquels on retrouve les banques, les sociétés de fiducie et les caisses d'épargne et de crédit.

#### 701 Banque centrale

##### 7011 Banque centrale

Établissements qui se sont vus confier le contrôle monétaire au pays. Cette responsabilité comporte entre autres l'autorité que confère le fait d'être le seul émetteur de billets de banque (monnaie de papier), le gérant des réserves bancaires, le prêteur de dernier recours et la principale agence monétaire du gouvernement fédéral.

Cette classe comprend:

- Banque du Canada

#### 702 Banques à charte et autres intermédiaires de type bancaire

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services bancaires, notamment à recevoir des dépôts. Sont comprises, les banques à charte, les banques d'épargne provinciales et les banques d'épargne liées à des administrations publiques.

##### 7021 Banques à charte

Établissements de compagnies constituées en vertu de la Loi sur les banques et figurant aux annexes «A» et «B» de la Loi sur les banques. Leur activité principale consiste à offrir des services bancaires tels que la création de facilités de dépôts, le virement des sommes déposées et l'octroi des crédits. Dans le cadre de ces activités, les banques reçoivent les dépôts de particuliers et d'autres entités qu'elles mettent à la disposition de tous les secteurs de l'économie par le biais de prêts et d'investissements. Certains dépôts confiés aux banques servent en outre de moyens de règlement et, par conséquent, de moyen d'échange.

Cette classe comprend:

- Banques à charte

*Elle ne comprend pas:*

- Fonds mutuels exploités par des banques à charte (cf. 7211)

#### 7029 Autres intermédiaires de type bancaire

Établissements exerçant des activités d'intermédiaires bancaires et ne figurant à aucune autre rubrique. Sont compris, les établissements exploités en vertu de la Loi sur les banques d'épargne du Québec.

Cette classe comprend:

- Banques d'épargne de la cité et du district de Montréal
- Intermédiaires financiers de type bancaire (sauf à charte)

#### 703 Sociétés de fiducie

##### 7031 Sociétés de fiducie

Établissements exploités aux termes de la Loi sur les compagnies de fidéicommissaires, de la Loi sur les sociétés de fiducie ou de lois provinciales analogues. Leur activité principale se divise en deux fonctions distinctes, à savoir la fonction d'établissement bancaire, où elles reçoivent des dépôts qu'elles transforment en prêts hypothécaires principalement, et la fonction de fiduciaire, où elles jouent le rôle d'exécuteur testamentaire, d'administrateur judiciaire ou de syndic, font office d'agents lors de l'émission d'actions et d'obligations et lors d'opérations immobilières, gèrent des biens immobiliers et des fonds de placement, reçoivent ou gèrent des fonds d'amortissement, font office de dépositaires et gèrent des caisses de retraite.

Cette classe comprend:

- Agence fidéicommissaire
- Compagnie de fiducie
- Service de fidéicommissaire de succession
- Service de fidéicommissaire financier

*Elle ne comprend pas:*

- Caisses communes et distinctes exploitées par les sociétés de fiducie (cf. 7291)
- Fonds d'épargne-retraite gérés par des sociétés de fiducie (cf. 7212)
- Fonds de succession de fiducie et d'agence gérés par des sociétés de fiducie (cf. 7292)
- Fonds mutuels exploités par des sociétés de fiducie (cf. 7211)
- Maisons de courtage exploitées par les sociétés de fiducie (cf. 7611 ou 7612)

**704 Sociétés de prêts hypothécaires recevant des dépôts**

**7041 Sociétés de prêts hypothécaires recevant des dépôts**

Établissements exploités aux termes de la Loi sur les compagnies de prêts, d'une Loi sur les coopératives ou de lois provinciales analogues. Ils peuvent recevoir des dépôts à vie et des dépôts à terme. À cause des restrictions imposées par la Loi, les fonds sont surtout investis dans des prêts garantis par une hypothèque sur biens immobiliers. Sont comprises, les sociétés exploitées aux termes d'une loi provinciale qui émettent des certificats d'épargne ou de placement ou concluent des contrats de placement; limitées elles aussi dans leurs types de placements, elles investissent principalement dans les prêts hypothécaires.

Cette classe comprend:

- Compagnie de placement à contrat (certificat d'épargne ou de placement)
- Compagnie de prêts hypothécaires

**705 Caisses d'épargne et de crédit**

Établissements désignés sous le nom de «caisses locales d'épargne et de crédit» ou «fédérations» (caisses centrales d'épargne ou de crédit) et constituées par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec, en vue principalement de recevoir des dépôts des membres, d'accorder des prêts et de fournir d'autres services financiers aux membres.

**7051 Caisses locales d'épargne et de crédit**

Établissements de caisses d'épargne et de crédit constituées en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec. Chaque caisse locale constitue un établissement autonome qui reçoit des fonds de ses membres principalement sous forme des dépôts (épargnes avec ou sans chèques et dépôts à terme). Ils octroient des prêts à leurs membres et leur fournissent d'autres services financiers.

Cette classe comprend:

- Caisses d'économie
- Caisses d'établissement
- Caisses non-affiliées
- Caisses populaires

**7052 Caisses centrales d'épargne et de crédit**

Établissements connus sous le nom de «fédération» et de «caisses centrales». Elles sont constituées en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec. Les membres des fédérations de caisses d'épargne et de crédit sont des caisses locales constituées selon la Loi du Québec. Les fédérations appartiennent aux caisses affiliées. Elles reçoivent et investissent les fonds excédentaires des caisses et agissent en créanciers de dernier ressort. Les fédérations accordent des prêts à leurs caisses affiliées. Les fédérations (sauf une) regroupées dans une fédération de fédérations (confédération) sont membres d'une caisse centrale constituées en vertu de la Loi de la confédération.

Cette classe comprend:

- Caisse centrale
- Caisses d'économie, fédération
- Caisses d'établissement, fédération
- Caisses populaires, fédération

**GRAND GROUPE 71**  
**Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises**

Établissements dont l'activité principale consiste à faire des prêts à des entreprises et à des particuliers ou à financer pour eux du matériel, des installations, des stocks et des ventes, ou les deux. Sont compris, les établissements des sociétés de prêts à la consommation et ceux des sociétés de financement des entreprises.

**711 Sociétés de prêts à la consommation**

**7111 Sociétés de prêts à la consommation**

Établissements dont l'activité principale consiste à prêter de l'argent à des particuliers. Les prêts en argent sont généralement garantis par une hypothèque mobilière (gage), qui accorde au prêteur le droit de prendre possession des biens meubles en cas de défaut de paiement.

Cette classe comprend:

- Compagnies de petits prêts
- Prêteurs d'argent autorisé
- Sociétés de crédit à la consommation

**712 Sociétés de financement des entreprises**

Établissements dont l'activité principale consiste à financer les opérations d'une entreprise, dont le matériel, les stocks, les ventes et les installations de clients. Sont compris, les établissements créés en vue de financer les petites entreprises, comme les sociétés de capital de risque.

**7121 Sociétés de financement des ventes**

Établissements dont l'activité principale consiste à acheter des créances sur ventes conditionnelles, à tempéramment ou par carte de crédit, à des particuliers ou à des entreprises. Certains établissements s'occupent aussi de financer les ventes conditionnelles faites par des fabricants aux détaillants de véhicules et de matériel. Sont compris, les établissements de sociétés indépendantes et les filiales de fabricants et de détaillants qui financent des ventes.

Cette classe comprend:

- Compagnies de financement des ventes
- Compagnies de financement des ventes conditionnelles
- Sociétés de financement des ventes à tempéramment
- Sociétés de financement des ventes à versement.

**7122 Sociétés de cartes de crédit**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir un service aux magasins de détail et aux consommateurs en octroyant, à titre d'intermédiaire, du crédit aux consommateurs.

Cette classe comprend:

- Cartes de crédit, branches bancaires
- Compagnies de cartes de crédit

### 7123 Sociétés d'affacturage

Établissements dont l'activité principale consiste à acheter pour un montant forfaitaire les créances d'une entreprise (autres que celles sur ventes au détail), avec engagement de les retrouver, ou à consentir à l'entreprise un prêt gagé par des créances.

Cette classe comprend:

- Acheteurs de comptes à recevoir des manufacturiers ou commerçants
- Sociétés d'affacturage

### 7124 Sociétés de crédit-bail

Établissements dont l'activité principale consiste à mettre des biens d'équipement à la disposition d'une société cliente sans que celle-ci n'engage des dépenses d'investissement. La société de crédit-bail achète le matériel ou les installations, dont elle détient le titre de propriété, et les loue au preneur, mais elle assume une faible part des responsabilités incombant normalement au propriétaire.

Cette classe comprend:

- Compagnies de crédit-bail
- Compagnies de location d'équipement et/ou de machinerie, selon la formule crédit-bail

Elle ne comprend pas:

- Sociétés de location à long terme (cf. groupe industriel 991 ou classe 9921)

### 7125 Sociétés de capital de risque

Établissements dont l'activité principale consiste à financer de nouvelles ou petites entreprises et des entreprises se trouvant dans une situation difficile et qui ne peuvent obtenir de fonds par les moyens ordinaires. Ces établissements peuvent être constitués en vertu de lois provinciales ou fédérales particulières.

Cette classe comprend:

- Sociétés de capital de risque

### 7129 Autres sociétés de financement des entreprises

Établissements dont l'activité principale consiste à financer des activités commerciales ne figurant à aucune autre rubrique. Sont compris, les banques d'affaires, les établissements de crédit provisoire et de prêts hypothécaires commerciaux, les établissements de financement des exportations, les établissements ayant pour activité principale le financement des activités de filiales et de sociétés affiliées et enfin, les établissements de sociétés de la Couronne et d'organismes publics ayant pour activité principale le financement d'entreprises commerciales risquées.

Cette classe comprend:

- Banques d'affaires
- Financement à l'exportation
- Compagnies et agences gouvernementales de financement des entreprises
- Sociétés de financement des entreprises
- Sociétés de prêts hypothécaires commerciaux

## GRAND GROUPE 72 Sociétés d'investissement

Établissements dont l'activité principale consiste à placer les fonds de leurs actionnaires ou détenteurs d'unités dans un portefeuille de

valeurs mobilières et dans d'autres investissements. Sont compris, les établissements qui s'occupent principalement de financer des hypothèques, des biens immobiliers et des contrats de cession-bail et de détenir des actions ordinaires et des actions privilégiées en vue d'exercer un contrôle.

### 721 Sociétés de placement de portefeuille

Établissements dont l'activité principale consiste à placer les fonds de leurs actionnaires ou détenteurs d'unités dans un portefeuille de valeurs mobilières et dans d'autres investissements. Sont compris, les établissements désignés sous le nom de «caisses séparées» des sociétés d'assurance-vie.

### 7211 Sociétés de placement (fonds mutuels)

Établissements dont l'activité principale consiste à placer les fonds de leurs actionnaires ou détenteurs d'unités dans un portefeuille spécialisé ou diversifié de valeurs mobilières ou dans d'autres investissements. Les actions ou unités de participation sont vendues en tout temps par chaque fonds mutuels, un de leurs agents ou par l'entremise de courtier à un coût d'achat équivalent à la valeur unitaire (par action ou unité) de l'actif net du fonds au moment de l'achat et rachetées pratiquement sur demande à la valeur de l'actif net au moment du rachat, d'où l'appellation de ces fonds de «fonds ouverts».

Figurent à la présente rubrique, les fonds similaires aux fonds mutuels constitués par les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurances, les sociétés de gestion de fonds mutuels, etc.

Cette classe comprend:

- Fonds mutuels (exploités par des banques à charte ou des sociétés de fiducie)
- Fonds mutuels à capital variable
- Sociétés de placement mutuel
- Sociétés de placement mutuel à capital variable

Elle ne comprend pas:

- Caisses communes de sociétés de fiducie ou de compagnies d'assurances (cf. 7291)
- Fonds d'épargne-retraite (cf. 7212)

### 7212 Fonds d'épargne-retraite

Établissements enregistrés sous la Loi de l'impôt comme plans enregistrés d'épargne-retraite, dont l'activité principale consiste à placer les sommes versées en fiducie aux fins de l'épargne-retraite par des particuliers dans des fonds mutuels constitués et qualifiés uniquement en vue de l'épargne-retraite. Le mode d'achat et de vente des actions ou unités de ces fonds est identique à celui des fonds mutuels décrit à 7211 — Sociétés de placement (fonds mutuels).

Cette classe comprend:

- Fonds enregistrés d'épargne-retraite

### 7213 Caisses séparées

Établissements désignés sous le nom de «caisses séparées» et constituant des comptes de placement distincts établis par les sociétés d'assurance-vie aux termes des dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques, des articles correspondants de la Loi sur les compagnies d'assurances étrangè-

res ou d'une loi provinciale. La création de ces établissements permet aux titulaires de polices d'une société d'investir des fonds sans être assujettis aux dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurances qui restreignent les investissements que la société peut effectuer.

Cette classe comprend:

- Caisses séparées (compagnies d'assurances)  
*Elle ne comprend pas:*
- Caisses communes et distinctes constituant des comptes de placement distincts pour les caisses de retraite (cf. 7291)

#### **7214 Sociétés d'investissement**

Établissements dont l'activité principale consiste à placer des fonds dans un portefeuille diversifié de valeurs mobilières ou dans d'autres investissements en vue d'en retirer un revenu; en règle générale, ils ne cherchent pas à exercer un contrôle, ni à intervenir dans l'administration des sociétés dont ils sont actionnaires. Le capital de base de certaines sociétés a été constitué par la vente d'actions et de «debentures». Par la suite, ces sociétés ont opéré uniquement avec ce capital de base avec quelques additions occasionnelles.

On ne peut acquérir des actions directement de ces fonds, on doit les obtenir d'un détenteur d'unités du fonds par l'entremise d'un courtier. Ce processus d'acquisition indirect diffère beaucoup de celui des fonds mutuels d'où l'appellation de ces fonds de «fonds fermés».

Le prix d'achat ou de revente de ces actions (unités) dépend essentiellement de la demande exercée sur ces unités et le prix du marché qui se fixe est intimement lié à la valeur sous-jacente de l'actif du fonds et au rendement des actions (unités). Ce prix du marché diffère fréquemment de la valeur de l'actif net.

Cette classe comprend:

- Fonds d'investissement à capital fixe
- Sociétés d'investissement
- Sociétés d'investissement à capital fixe

#### **7215 Sociétés de portefeuille (holdings)**

Établissements dont l'activité principale consiste à acheter des actions ordinaires ou privilégiées de sociétés en vue d'exercer un contrôle direct ou par l'intermédiaire de filiales. Ils peuvent recueillir des fonds destinés à financer les activités d'une société-mère, de filiales et de sociétés affiliées. Ils peuvent fournir, contre rémunération, des services de gestion et d'administration aux sociétés affiliées et aux filiales. Sont compris, les établissements d'entreprises publiques qui investissent dans d'autres sociétés et qui en exercent le contrôle.

Cette classe comprend:

- Sociétés de gestion et placement
- Sociétés de portefeuille

#### **722 Sociétés de prêts hypothécaires**

Établissements autres que ceux acceptant des dépôts, dont l'activité principale consiste à consentir des prêts hypothécaires sur propriétés résidentielles. Sont compris, les établissements désignés sous le nom de «fiducies de placement immobilier» qui sont des fiducies non constituées en société, créées aux termes d'une «déclaration de fiducie» fédérale ou provinciale et dont l'activité principale consiste à financer des prêts hypothécaires sur propriétés résidentielles.

#### **7221 Sociétés de placement hypothécaire**

Établissements exploités aux termes de la Loi sur les compagnies de prêts, modifiée par la Loi de 1973 sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles. Ils peuvent émettre des actions et emprunter des fonds. Ils ne peuvent recevoir des dépôts, mais ils peuvent émettre des obligations qui peuvent être assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. La loi exige que les hypothèques, principalement sur propriétés résidentielles, représentent une part donnée des placements; cependant, certains placements en biens immobiliers (afin d'en retirer un revenu) et en actions sont autorisés. En règle générale, les établissements placent uniquement des fonds; ils ne peuvent s'occuper de gestion, ni de promotion immobilière.

Cette classe comprend:

- Placement hypothécaire, société de

#### **7222 Fiducies de placement immobilier**

Établissements de financement hypothécaire créés aux termes d'une «Déclaration de fiducie» fédérale ou provinciale; ces fiducies non constituées en société ont une catégorie unique d'unités ou d'actions assorties des mêmes droits de vote, de distribution, de liquidation et autres. La déclaration de fiducie limite leurs activités essentiellement aux hypothèques, aux immeubles et aux contrats de cession-bail. La fiducie est limitée à jouer le rôle d'investisseur, ce qui l'empêche de participer activement à la promotion immobilière. Sont compris, les établissements de sociétés de financement affiliées dont l'activité consiste à emprunter des fonds pour financer les opérations de la fiducie.

Cette classe comprend:

- Fiducies de placement immobilier

#### **7229 Autres sociétés de prêts hypothécaires**

Établissements qui investissent essentiellement dans des hypothèques grevant des propriétés résidentielles, soit directement ou par l'achat de prêts hypothécaires; ils sont régis par la Loi sur les corporations canadiennes, non par les lois particulières sur les compagnies de prêts.

Cette classe comprend:

- Prêts hypothécaires, société de (*sauf les sociétés de placement hypothécaires et de prêts hypothécaires commerciaux*)  
*Elle ne comprend pas:*
- Établissements qui investissent principalement dans des hypothèques grevant les propriétés commerciales (cf. 7129)
- Établissements qui investissent principalement dans des hypothèques grevant les propriétés résidentielles, mais qui opèrent sur une loi régissant les compagnies de prêts (cf. 7221)

#### **729 Autres intermédiaires d'investissement**

Figurent à la présente rubrique, les établissements désignés sous le nom de «caisses de retraite en fiducie, les fonds de succession, de fiducie et d'agence et les intermédiaires d'investissements» non classés ailleurs.

#### **7291 Caisses de retraite en fiducie**

Établissements désignés sous le nom de «caisses de retraite en fiducie»; celles-ci sont constituées par les coti-

sations versées aux régimes de retraite confiés à un fiduciaire qui a la responsabilité de recevoir, verser et placer les fonds. Le contrat de fiducie donne à un établissement formé de particuliers (au moins trois) ou d'une caisse de retraite constituée en société le titre de propriétaire des avoirs de la caisse, compte tenu des dispositions du contrat passé à l'avantage des adhérents au régime.

Figurent à la présente, les caisses de retraite dont la gestion des fonds est confiée à une société de fiducie ou une compagnie d'assurances, par un contrat de gestion commune de caisse. Par le fait même, la société de fiducie ou compagnie d'assurances devient titulaire des fonds qui sont par la suite affectés à un ou plusieurs comptes distincts réservés uniquement au placement de sommes provenant de caisses de retraite.

Dans le cas où un contrat de gestion distincte de caisse est conclu entre une caisse de retraite et une société de fiducie ou une compagnie d'assurances, la caisse demeure titulaire des fonds qui sont placés dans un ou des comptes distincts réservés uniquement à cette caisse.

Figurent également à la présente rubrique, les caisses de retraite du secteur public et parapublic du Québec et les caisses de retraite dont une loi confie la gestion de la caisse à un organisme d'État.

Cette classe comprend:

- Caisses communes (société de fiducie, compagnie d'assurances)
- Caisses de retraite en fiducie
- Caisses distinctes (société de fiducie, compagnie d'assurances)

## 7292 Fonds de succession, de fiducie et d'agence

Établissements désignés sous le nom de «fonds de succession, de fiducie et d'agence», établis et gérés par une société de fiducie selon les termes d'un testament, d'un contrat de fiducie ou d'un contrat d'agence. Les fonds de succession sont établis par testament et gérés par une société de fiducie en fonction des instructions du testament et des lois de toutes les juridictions dont relève la masse successorale et les réclamations déposées. Les fonds de fiducie sont établis et gérés conformément aux termes du contrat de fiducie. Les fonds d'agence se distinguent des précédents par le fait que la société de fiducie n'assume par la responsabilité directe de leur gestion. Aux termes du contrat d'agence, la société ne fait qu'assurer la garde des biens et exécuter les instructions du propriétaire quant à leur gestion.

Cette classe comprend:

- Fonds de succession, de fiducie et d'agence

*Elle ne comprend pas:*

- Caisses de retraite en fiducie (cf. 7291)

## 7299 Autres intermédiaires d'investissements

Établissements dont l'activité principale consiste à placer des fonds dans un portefeuille de valeurs mobilières et dans d'autres investissements ne figurant à aucune autre rubrique. Sont compris à cette rubrique, les fonds de pension non classés ailleurs.

## GRAND GROUPE 73 Sociétés d'assurances

Établissements dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurances de tous genres.

### 731 Sociétés d'assurance-vie

#### 7311 Sociétés d'assurance-vie

Établissements de sociétés mutuelles, de sociétés par actions et de sociétés de secours mutuels constitués en vue de vendre des polices d'assurance-vie et des régimes de rentes en vertu des lois canadiennes et britanniques sur les compagnies d'assurances étrangères ou de la Loi sur les assurances. Ces établissements fournissent deux services fondamentaux; d'une part, une protection contre les difficultés financières du fait de vivre jusqu'à un âge avancé, et d'autre part, un moyen d'épargner.

Cette classe comprend:

- Compagnies d'assurance-vie
- Compagnies mutuelles d'assurances sur la vie
- Organisations fraternelles d'assurance-vie
- Rentes viagères, sociétés d'assurance-vie

*Elle ne comprend pas:*

- Caisses communes ou distinctes établies pour les caisses de retraite (cf. 7291)
- Caisses séparées (cf. 7213)
- Les divisions d'assurance accidents, d'assurance-maladie, des sociétés d'assurance-vie (cf. 7331)
- Sociétés de placement exploitées par les sociétés d'assurance-vie (cf. 7211)

### 732 Sociétés d'assurance-dépôts

#### 7321 Sociétés d'assurance-dépôts

Établissements dont l'activité principale consiste à assurer les dépôts faits auprès des institutions financières comportant généralement un montant maximum de protection par compte. Sont compris, les fonds provinciaux de protection des déposants/fonds de stabilisation des caisses d'épargne et de crédit qui assurent les actions de participation et les dépôts des membres.

Cette classe comprend:

- Assurance-dépôts, sociétés d'
- Régie de l'assurance-dépôts du Québec

### 733 Sociétés d'assurance biens et risques divers

Établissements de sociétés constituées en vue d'émettre toute une gamme de contrats d'assurances autres que l'assurance-vie et excluant aussi l'assurance-dépôts.

#### 7331 Sociétés d'assurance santé

Établissements dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurance santé (dont l'assurance

dentaire). Sont compris, les divisions d'assurance accidents et d'assurance maladie des sociétés d'assurance-vie, ainsi que les sociétés d'assurance santé à but non lucratif, les sociétés de secours mutuel et les sociétés et organismes appartenant à des administrations publiques qui fournissent des services d'assurance santé.

Cette classe comprend:

- Assurance accidents et assurance maladie, divisions des compagnies d'assurance-vie
- Assurance dentaire
- Assurance-yeux
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Sociétés d'assurance santé
- Sociétés de secours mutuel

### 7339 Autres sociétés d'assurance biens et risques divers

Établissements de sociétés constitués en vue d'émettre des contrats d'assurance biens et risques divers en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques, de la Loi sur les compagnies d'assurances étrangères ou d'une loi provinciale analogue. Ces établissements assurent toute une gamme de risques autres que l'assurance-vie, concernant notamment les biens, l'automobile, la responsabilité civile, les embarcations maritimes. Sont compris dans cette industrie, les établissements se spécialisant dans la réassurance de contrats d'assurance biens et risques divers aussi bien que de contrats d'assurance-vie. Sont également compris, les établissements de sociétés et d'organismes d'assurances appartenant à des administrations publiques.

Cette classe comprend:

- Accidents de travail (compensation pour)
- Assurance-automobile (comm. de détail)
- Assurance biens et risques divers
- Assurance feu et vol
- Assurance «garantie»
- Assurance responsabilité
- Assurances générales
- Assurances maritimes
- Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec
- Réassurance
- Régie de l'assurance agricole du Québec
- Régie de l'assurance-automobile du Québec
- Régie des rentes du Québec
- Sociétés d'assurances mutuelles, fermiers
- Sociétés d'assurances mutuelles municipales

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurance-accidents et d'assurance-maladie (cf. 7331)

## GRAND GROUPE 74 Autres intermédiaires financiers

Établissements dont l'activité principale consiste à jouer le rôle de courtiers et négociants en valeurs mobilières, de courtiers en prêts hypothécaires, de bourses des valeurs, de bourses des marchandises ou d'intermédiaires financiers ne figurant pas à aucune autre rubrique.

### 741 Courtiers et négociants en valeurs mobilières

Établissements de courtage dont l'activité principale consiste à souscrire et à négocier des titres des administrations publiques et des sociétés par actions ou à négocier au comptant ou à terme des marchandises.

#### 7411 Négociants de titres

Établissements dont l'activité principale consiste à souscrire et à négocier, à titre de mandants, des titres des administrations publiques et des sociétés par actions. Quelques courtiers en valeurs mobilières effectuent également des opérations sur le marché monétaire canadien.

Cette classe comprend:

- Banquiers de titres
- Négociants de titres
- Souscripteurs de titres

#### 7412 Courtiers boursiers

Établissements dont l'activité principale consiste à exécuter pour le compte de tiers les ordres d'achat ou de vente de titres de sociétés qui peuvent être ou ne pas être inscrites à une bourse des valeurs.

Cette classe comprend:

- Courtiers en actions
- Courtiers en obligations
- Courtiers en titres

#### 7413 Courtiers en marchandises

Établissements dont l'activité principale consiste à exécuter pour le compte de tiers des opérations au comptant ou à terme sur des marchandises inscrites habituellement à une bourse des marchandises.

Cette classe comprend:

- Courtiers en marchandises
- Courtiers sur le marché à terme des marchandises

#### 742 Courtiers en prêts hypothécaires

##### 7421 Courtiers en prêts hypothécaires

Établissements dont l'activité principale consiste à servir d'intermédiaires entre prêteurs et emprunteurs de fonds hypothécaires.

Cette classe comprend:

- Courtiers en prêts hypothécaires

#### 743 Bourses des valeurs et des marchandises

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir un lieu où s'assemblent des courtiers pour conclure des opérations sur des valeurs mobilières ou sur des marchandises.

##### 7431 Bourses des valeurs

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir un lieu où s'assemblent périodiquement des courtiers en vue de faire le commerce d'actions et d'autres

valeurs mobilières au nom de leurs clients ou pour leur propre compte.

Cette classe comprend:

- Bourses des valeurs

#### **7432 Bourses des marchandises**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir un lieu où s'assemblent périodiquement des courtiers en vue de faire le commerce de marchandises au nom de leurs clients ou pour leur propre compte.

Cette classe comprend:

- Bourses des marchandises

#### **749 Autres intermédiaires financiers**

##### **7499 Autres intermédiaires financiers**

Établissements d'intermédiaires financiers ne figurant à aucune autre rubrique, dont les détenteurs de titres de propriété intellectuelle comme les brevets et les redevances.

Cette classe comprend:

- Détenteurs de brevets
- Droits d'auteurs, détenteurs de
- Société de redevance
- Vente de franchises



## DIVISION L

# Services immobiliers et agences d'assurances

### GRAND GROUPE 75 Services immobiliers (sauf les lotisseurs)

Figurent au présent groupe les exploitants immobiliers, les propriétaires et bailleurs de biens immobiliers. La présente rubrique ne comprend pas les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'hôtels, de maisons de chambres, de camps, de camps de roulettes et d'autres lieux d'hébergement lesquels sont classés au Grand groupe 91 — HÉBERGEMENT. Les établissements dont l'activité principale est la construction de bâtiments sont classés au Grand groupe 40 — CONSTRUCTEURS, PROMOTEURS ET ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX; ceux dont l'activité principale est le lotissement figurent à la rubrique 4491 — Lotissement.

#### 751 Exploitants de bâtiments et de logements

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des bâtiments et logements, que ce soit ou non à titre de propriétaire.

#### 7511 Exploitants de bâtiments résidentiels et de logements

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des bâtiments résidentiels et des logements, que ce soit ou non à titre de propriétaire.

Cette classe comprend:

- Affermage d'édifices résidentiels
- Appartement hôtel, exploitation d'
- Bâtiments d'appartements, exploitation de
- Biens immeubles, exploitation de, édifices résidentiels
- Condominium, administration de

#### 7512 Exploitants de bâtiments non résidentiels

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des bâtiments non résidentiels, que ce soit ou non à titre de propriétaire.

Cette classe comprend:

- Affermage d'édifices non résidentiels
- Aréna, exploitation d'
- Biens immeubles, exploitation de, édifices non résidentiels

- Centre d'achat, exploitation de
- Centre de conférences ou d'assemblées, exploitation de
- Édifice à bureaux, location d'
- Édifice de théâtre, exploitation d'
- Salle de rencontres, exploitation de
- Stade, exploitation de

#### 759 Autres exploitants immobiliers

#### 7599 Autres exploitants immobiliers

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des biens immobiliers non classés ailleurs, que ce soit ou non à titre de propriétaire.

Cette classe comprend:

- Parc de maisons mobiles, exploitation de
- Parc industriel, développement et exploitation de
- Propriété agricole, location de
- Propriété de chemin de fer, affermage de
- Propriété d'utilité publique, affermage de
- Propriété minière, affermage de
- Terre forestière, affermage de

### GRAND GROUPE 76 Agences d'assurances et agences immobilières

#### 761 Agences d'assurances et agences immobilières

#### 7611 Agences d'assurances

Établissements dont l'activité principale consiste à jouer le rôle de vendeur dans le domaine de l'assurance et des pensions, à titre d'agent ou de courtier indépendant.

Cette classe comprend:

- Agents et courtiers d'assurances
- Ajusteurs de réclamations d'assurances, indépendants
- Assurances, agence d'
- Services courtiers d'assurances

**7612 Agences immobilières**

Établissements dont l'activité principale consiste à s'occuper d'affaires immobilières, par exemple à acheter et à vendre pour le compte de tiers, à gérer et à évaluer des biens immobiliers pour le compte de tiers, ou encore à exercer des activités englobant ces deux domaines.

Cette classe comprend:

- Courtiers en immeubles
- Évaluateurs immobiliers
- Gérance d'immeubles
- Vendeurs en valeurs immobilières

## DIVISION M

# Services aux entreprises

### GRAND GROUPE 77 Services aux entreprises

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services aux entreprises plutôt qu'au grand public. Sont compris, les bureaux de placement et les services de location de personnel; les services d'informatique; les services de comptabilité et de tenue de livres; les services de publicité; les bureaux d'architectes, les bureaux d'études et les autres services scientifiques; les études d'avocats et de notaires; les bureaux de conseils en gestion et les autres services fournis aux entreprises et ne figurant à aucune autre rubrique.

#### 771 Bureaux de placement et services de location de personnel

Établissements dont l'activité principale consiste à jouer le rôle d'agents pour fournir du personnel temporaire ou permanent. Sont compris également, les établissements dont l'activité principale est de fournir du personnel temporaire ou permanent sous contrat. Les services de placement dirigés par une administration publique sont classés aux groupes industriels 813 — SERVICES RELATIFS AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI ET SERVICES D'IMMIGRATION, dans le cas de l'administration fédérale ou 823 — SERVICES RELATIFS AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI, dans le cas des administrations provinciales.

#### 7711 Bureaux de placement

Établissements dont l'activité principale consiste à tenir des listes d'emplois vacants et à sélectionner, envoyer aux employeurs et placer des candidats à titre permanent ou temporaire.

Cette classe comprend:

- Agence de placement de cadres
- Bureau de placement pour professionnels
- Bureau de recrutement de cadres et de personnel dirigeant
- Placements divers (service)
- Registre de domestiques
- Registre de mannequins
- Registre d'infirmières

Elle ne comprend pas:

- Commissions de la fonction publique des administrations fédérale (cf. 8159) ou provinciale (cf. 8259)

- Établissements dont l'activité principale consiste à mettre leur propre personnel à la disposition de bureaux ou d'usines clients (cf. 7712)

#### 7712 Services de location de personnel

Établissements dont l'activité principale consiste à placer leurs propres employés dans les bureaux ou les usines de leurs clients à titre temporaire ou permanent (moyennant rémunération). Les bureaux de main-d'oeuvre qui ne fournissent du personnel qu'à une seule industrie et qui représentent les travailleurs de ladite industrie sont classés à l'industrie dans laquelle leur main-d'oeuvre opère.

Cette classe comprend:

- Location de personnel (service)

#### 772 Services d'informatique et services connexes

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services informatiques et à réparer et entretenir le matériel informatique.

#### 7721 Services d'informatique

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services informatiques sur une base de location ou d'utilisation partagée, ainsi que des services auxiliaires tels que la programmation, la planification et l'analyse de systèmes.

Cette classe comprend:

- Analyse et conceptualisation informatique (service)
- Consultation informatique (service)
- Crédit-bail et location d'ordinateurs (service)
- Exploitation et traitement de données (service)
- Gestion de systèmes informatiques (service)
- Informatique de comptabilité (service)
- Location de progiciels informatiques (service)
- Progiciels, conception sans édition
- Programmation et implantation de systèmes informatiques (service)
- Saisies de données (service)
- Temps partagé ou utilisation collective d'ordinateurs (service)

Elle ne comprend pas:

- Crédit-bail financier (cf. 7124)
- Progiciel, conception et édition (cf. 2851)

**7722 Réparation et entretien de matériel informatique**

Établissements dont l'activité principale consiste à assurer la réparation et l'entretien de matériel informatique.

Cette classe comprend:

- Entretien et réparation d'ordinateurs (service)

**773 Services de comptabilité et de tenue de livres**

Établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services de vérification, de comptabilité et de tenue de livres.

**7731 Bureaux de comptables et d'experts-comptables**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de vérification et de comptabilité. Ces établissements sont dirigés par un ou plusieurs comptables membres d'une association professionnelle de comptables.

Cette classe comprend:

- Bureaux de comptables agréés
- Bureaux de comptables généraux licenciés
- Bureaux de comptables industriels enregistrés
- Bureaux de vérificateurs.

**7739 Autres services de comptabilité et de tenue de livres**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de vérification et de tenue de livres non classés ailleurs. Sont compris les établissements dont l'activité principale consiste à remplir des déclarations de revenus pour fins d'impôt.

Cette classe comprend:

- Comptabilité (*sauf comptables agréés ou généraux licenciés, service*)
- Préparation d'impôt sur le revenu (service)

**774 Services de publicité**

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter une agence de publicité, à représenter les médias en matière de publicité, à exploiter des affiches et des panneaux publicitaires destinés à être exposés à l'extérieur et à fournir d'autres services de publicité. Les établissements dont l'activité principale est la promotion publicitaire de productions artistiques figurent à la classe 9631 — *Agences de spectacles et artistes*, et ceux dont l'activité principale est la promotion publicitaire de manifestations sportives professionnelles figurent à la classe 9642 — *Athlètes professionnels et promoteurs indépendants*.

**7741 Agences de publicité**

Établissements dont l'activité principale consiste à créer ou à faire paraître de la publicité au moyen de divers types de supports comme les publications, la radio, la télévision, etc.

Cette classe comprend:

- Agence de publicité et d'annonces
- Campagne de promotion de ventes (service)
- Conseil en publicité (service)

- Placement de publicité (service)
- Publicité (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Production de messages publicitaires à la télévision (cf. 9611)

**7742 Représentants de médias**

Établissements dont l'activité principale consiste à vendre du temps d'antenne ou des espaces pour divers médias.

Cette classe comprend:

- Représentants de publicité pour divers médias
- Représentants de publicité pour la radio et la télévision
- Représentants de publicité pour les journaux
- Vente de temps d'antenne et d'espaces pour divers médias (service)

**7743 Étalages et panneaux d'affichage publicitaire en extérieur**

Établissements dont l'activité principale consiste à louer des espaces publicitaires sur toutes sortes d'étalages, panneaux et enseignes, fabriqués ou non par eux.

Cette classe comprend:

- Affiches publicitaires en extérieur (service)
- Étalages publicitaires en extérieur (service)
- Location d'espaces sur enseignes et étalages
- Panneaux d'affichages publicitaires (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Fabrication d'enseignes (cf. 3971)

**7749 Autres services de publicité**

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de publicité ne figurant pas à aucune autre classe.

Cette classe comprend:

- Dessins publicitaires (service)
- Distribution d'échantillons (service)
- Peinture d'enseignes (service)
- Prospectus publicitaires (service)
- Publicité aérienne (service)
- Publicité postale directe (service)
- Recherche en publicité (service)
- Rédaction en publicité (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Artistes, paysagistes et portraitistes indépendants (cf. 9999)

**775 Bureaux d'architectes, d'ingénieurs et autres services scientifiques et techniques**

Établissements ou personnes établies à leur propre compte dont l'activité principale consiste à fournir des services d'architectes, d'ingénieurs-conseils et d'autres services à caractère scientifique et technique. Les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des travaux de construction figurent à la classe 4411 — *Gestion de travaux de construction*.

### 7751 Bureaux d'architectes

Établissements dont l'activité principale consiste à réaliser la planification et la conception d'édifices et d'ouvrages architecturaux.

Cette classe comprend:

- Architectes établis à leur compte
- Bureaux d'architectes
- Dessins architecturaux d'édifices et de bureaux (service)
- Plans et devis d'architectes

### 7752 Bureaux d'ingénieurs

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir divers services d'ingénieurs-conseils. Ne sont pas compris les établissements tirant la plus grande partie de leur revenus de la construction.

Cette classe comprend:

- Conseiller forestier (service)
- Conseiller en génie maritime (service)
- Dessins d'ingénierie de système acoustique (service)
- Génie mécanique (service)
- Ingénieur chimiste (service)
- Ingénieur civil (service)
- Ingénieur consultant (service)
- Ingénieur en électricité (service)
- Ingénieur forestier (service)
- Ingénieur métallurgiste (service)
- Ingénieur minier (service)
- Ingénieur pétrolier (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale est l'exécution des travaux de génie (cf. groupe industriel 403)

### 7753 Services de laboratoire de recherches

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des laboratoires de recherches scientifiques et techniques.

Cette classe comprend:

- Laboratoire d'analyse de béton et d'asphalte
  - Laboratoire de chimie (*sauf la fabrication*)
  - Laboratoire d'électricité (*sauf la fabrication*)
  - Laboratoire d'entomologie
  - Laboratoire de recherches biologiques
  - Laboratoire d'essais
  - Laboratoire expérimental d'automobiles indépendant
  - Laboratoire industriel (indépendant de la manufacture)
  - Laboratoire privé de recherches
- Elle ne comprend pas:*
- Laboratoires médicaux (cf. 8681)

### 7754 Services de prospection et de relevés géophysiques et géodésiques

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de prospection, de relevés géophysiques et géodésiques.

Cette classe comprend:

- Arpentage (service)
- Gravimétrie (service)
- Hydrographie (service)
- Météorologie (service)

- Photogrammétrie (service)
- Prospection des métaux (service)
- Prospection sismique (service)
- Prospection technique (service)
- Relevés géophysiques du gaz et du pétrole (service)
- Relevés magnétométriques (service)
- Relevés sismiques (service)

### 7759 Autres services techniques

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir divers services à caractère technique non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Dessins techniques (service)
- Essais (service)
- Planification urbaine (service)
- Soudure, inspection (service)
- Technicien en électronique (service)
- Titrage de minerai ou métal (service)

### 776 Études d'avocats et de notaires

#### 7761 Études d'avocats et de notaires

Établissements dont l'activité principale est de fournir des conseils ou des services juridiques.

Cette classe comprend:

- Avocats-conseils (service)
- Bureaux d'avocats (service)
- Conseils juridiques et contentieux (service)
- Notaires (service)
- Procureurs (service)
- Procureurs de brevets d'invention (service)

### 777 Bureaux de conseillers en gestion

#### 7771 Bureaux de conseillers en gestion

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de consultation en matière de gestion et d'organisation.

Cette classe comprend:

- Conseiller en développement des cadres (service)
- Conseiller en douane (service)
- Conseiller en gestion d'entreprise (service)
- Conseiller en gestion des ressources humaines (service)
- Conseiller en gestion financière (service)
- Conseiller en organisation (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Étude de marché (cf. 7799)
- Gestion de travaux de construction (cf. 4411)

### 779 Autres services aux entreprises

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir aux entreprises des services de sécurité et d'enquêtes, des services assurés par les bureaux de crédit, les agences de recouvrement et les agences de douane et des services de secrétariat téléphonique, de reproduction et des services aux entreprises non classés ailleurs.

### 7791 Services de sécurité et d'enquêtes

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de détectives, d'enquêtes, de patrouille, de garde, de voitures blindées et de systèmes d'alarme antivol. Ces services, qui s'adressent plus particulièrement aux entreprises, sont aussi offerts aux particuliers.

Cette classe comprend:

- Agences de détectives
- Contrôle de système d'alarme (service)
- Corps de commissionnaires (service)
- Enquêtes de sécurité (service)
- Garde du corps (service)
- Patrouilles (service privé)
- Protection contre le vol (service)
- Protection de la propriété (service privé)
- Protection personnelle (service privé)
- Services de sécurité
- Véhicules blindés (service)

### 7792 Bureaux de crédit

Établissements dont l'activité principale consiste à indiquer la cote de solvabilité de particuliers ou de sociétés.

Cette classe comprend:

- Crédit au consommateur (service de rapport)
- Crédit des entreprises (service de rapport)
- Évaluation (ou solvabilité) du crédit (service)

### 7793 Agences de recouvrement

Établissements dont l'activité principale consiste à recouvrer des comptes, des chèques, des contrats ou des billets.

Cette classe comprend:

- Agence de collection
- Agence de perception
- Perception des comptes (service)
- Recouvrement (service)

### 7794 Courtiers en douanes

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer le dédouanement de marchandises pour des entreprises.

Cette classe comprend:

- Courtiers en douanes
- Dédouanement à l'exportation (service)
- Dédouanement à l'importation (service)
- Dédouanement pour le fret aérien (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des conseils relatifs au domaine des douanes, mais qui ne sont pas courtiers (cf. 7771)

### 7795 Services de secrétariat téléphonique

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de secrétariat téléphonique.

Cette classe comprend:

- Appels téléphoniques (service de transmission)
- Réveil-matin (service téléphonique)
- Secrétariat téléphonique (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Services de «pagette» (cf. 4839)

### 7796 Services de reproduction

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de reproduction.

Cette classe comprend:

- Duplication (service)
- Impressions bleues (service)
- Miméographie (service)
- Photocopie (service)
- Polycopie (service)

### 7799 Autres services aux entreprises

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir aux entreprises des services non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Actuaires (service)
- Adressage d'enveloppes et de lettres (service)
- Agences de brevets d'invention (service)
- Cueillette de fonds (service)
- Dactylographie (service)
- Décoration intérieure (service)
- Démonstration (sauf la vente, service)
- Dessins de vêtements (service)
- Dessins graphiques (service)
- Emballage (service)
- Établissement de listes d'adresses (service)
- Évaluation (sauf assurance et immobilière, service)
- Expédition du courrier (excluant la livraison, service)
- Huissier (service)
- Microfilms (service)
- Modèles (service)
- Organisation de congrès (service)
- Préparation de patrons de vêtements (service)
- Prise d'inventaires (service)
- Recherche en commercialisation (service)
- Renseignements économiques (service)
- Secrétariat (service)
- Sollicitation par téléphone (service)
- Sondage et échantillonnage (service)
- Statistiques (service)
- Sténographie (service)
- Syndic de faillite (service)
- Traduction (service)
- Traitement de textes (service)
- Vérification de textes (service)

*Elle ne comprend pas:*

- Services de règlements de sinistres ou d'accidents et d'évaluation de biens immobiliers pour le compte de tiers (cf. 7611)